Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

# Bourses aux personnes étudiantes membres de l'IVPSA
# Concours 2026-2027 (lancement le 28 septembre 2026)

Afin de soutenir les personnes étudiantes membres de l'IVPSA dans la poursuite de leurs études dans le domaine du vieillissement ou de la participation sociale des personnes aînées, l'IVPSA accordera cette année un maximum de 6 bourses pour un soutien à la diffusion de résultats de recherche.

**Modalités de diffusion admissibles et montant :**

- Présentation dans le cadre d'un congrès, un colloque ou un autre type d'événement à caractère scientifique ayant lieu entre le 1er septembre 2026 et le 30 août 2027. Montant de 1500$

- Préparation (ex. : révision linguistique) soumission ou frais de publication d'un manuscrit à paraître dans une revue scientifique. L'article doit être soumis entre le 1er mai 2026 et le 30 avril 2027. Montant de 1000 $

**Pour présenter une demande, les conditions suivantes doivent être respectées :**

- Être membre étudiant de l'IVPSA (depuis au moins 2 mois en date du lancement du concours de bourses).
- Être étudiant à temps plein aux cycles supérieurs maîtrise, doctorat ou postdoctorat).
- Le projet de recherche ou d'études doit porter sur une problématique liée directement au domaine du vieillissement ou de la participation sociale des personnes aînées.
- Être dirigé ou codirigé par une personne chercheuse membre de l'IVPSA et professeure de l'Université Laval
- Être disponible pour réaliser une présentation lors d'une des journées scientifiques de l'IVPSA ou lors d'un colloque étudiant.
- Le versement de la bourse est conditionnel à la preuve d'acceptation liée à l'activité de diffusion (résumé accepté de communication orale ou par affiche, article soumis ou accepté). La preuve d'acceptation peut être fournie après la réponse du comité.
- Une seule bourse par étudiant pourra être octroyée. Une personne étudiante ne peut avoir plus d'une bourse par cycle d'étude à la maîtrise et au postdoctorat, et pas plus de deux au doctorat.
- Mentionner que l'IVPSA a contribué dans les remerciements lors de la diffusion.

**Les demandes doivent être accompagnées des documents suivants, réunis dans un seul document PDF :**

1. Une lettre de motivation identifiant le programme d'études supérieures et le nom de la personne qui dirige ou codirige (selon le cas) le projet de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat.

2. Une courte description du projet de recherche ou d'études et de la modalité de diffusion motivant la demande de bourse. Format : maximum de 2 pages incluant les références ; Times new roman ou calibri 12 pts; interligne 1,15; marges 1,5 cm de chaque côté. Les demandes ne respectant pas ce format ne seront pas évaluées.

3. Une lettre d'appui de la personne membre de l'IVPSA impliquée dans la supervision. Dans le cas d'un article, la lettre devra confirmer l'état d'avancement de celui-ci.

4. Un relevé de notes universitaire (photocopies ou capture d'écran lisibles acceptées) du programme en cours. Dans le cas de relevé de notes d'établissements hors du Canada, il est conseillé de donner quelques clés de compréhension aux membres du comité pour qu'ils puissent bien apprécier le relevé.

5. CV Commun canadien de préférence, format IRSC ou CRSH ou FRQ, ou nouveau modèle de CV descriptif, incluant des informations sur les bourses reçues (montant et période couverte), s'il y a lieu.

**Critères d'évaluation** :

Projet de recherche : 40%
Productivité scientifique : 25%
Lettre d'appui de la personne membre de l'IVPSA impliquée dans la supervision : 15%
Excellence du dossier universitaire : 20%

La **date limite** pour la réception des demandes est fixée au **30 octobre (17h00)**. Les résultats du processus d'évaluation seront rendus le 4 décembre au plus tard.

Faites parvenir votre dossier par courriel à Mireille Fortier, coordonnatrice de l'IVPSA (mireille.fortier.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca).

Un accusé de réception vous sera transmis dans les 2 jours ouvrables.